

Circulaire n° DGS/RI/DGOS/PF/2010/413 du 6 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de mesure de contrôles des cas importés d'entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC)

06/12/2010

Date d'application : immédiate

Classement thématique : Protection sanitaire

Validée par le CNP le 3 décembre 2010 - Visa CNP 2010-284

Résumé : Contrôle des cas importés d'EPC.

Mots-clés : prévention, bactéries multi résistantes

Textes de référence :

- article R. 6111-17 du Code de la santé publique,
- circulaire interministérielle n°DGS/DHOS/DGAS2009/264 du 19 août 2009,
- circulaire DHOS/E2 -DGS/SD5C n° 21 du 22 janvier 2004,
- circulaire DHOS/E 2 - DGS/SD5A n° 2002-272 du 2 mai 2002

Textes abrogés : Aucun

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF